

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24464**

### Intitulé

Licence : Licence Licence Théologie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

127 Philosophie, éthique et théologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Production et transmission d'une réflexion théologique structurée et analyse de ses enjeux anthropologiques
- Analyse de documents historiques, religieux, juridiques
- Analyse de situation impliquant le religieux dans ses dimensions sociales, éthiques, culturelles, humaines, historiques, juridiques, institutionnelles
- Recherche, analyse, synthèse et argumentation sur un sujet donné dans le champ du Religieux et du droit canonique
- Formation (évaluation d'une situation et construction d'un projet pédagogiquement adapté)
- Identifier les grandes périodes de l'histoire des religions et décrire leur évolution, en lien avec le contexte culturel et historique.
- Identifier dans un texte premier ou d'exégèse les éléments relevant de l'histoire des idées, des sciences et connaissances et procéder à leur analyse en les contextualisant.
- Identifier dans un texte littéraire ou philosophique les éléments relevant des traditions religieuses (textes fondateurs et exégèse) et discuter le rôle qui leur est attribué.
- Analyser les grands débats contemporains en les mettant en relation entre eux et avec l'histoire des idées et des religions.
- Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique des textes, en français - en s'appuyant sur des éléments de connaissance des langues de l'Antiquité - et dans au moins une langue étrangère.
- Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour expliciter la place et le rôle du fait religieux et pour appréhender les questions concrètes auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.
- Appliquer un esprit de méthode et d'argumentation pour étudier des textes.
- Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet théologique dans une langue aisée, claire et rigoureuse, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.
  
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N : administration des entreprises

- O : administration publique
- R : arts, spectacle
- S : autres activités de service (associations)
- J : info-com
- Intervenant (notaire) à l'officialité
- animateur pastoral
- Enseignant
- Catéchète
- Formateur
- Agent associatif
- Aumônier

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24464 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les grands débats contemporains en les mettant en relation entre eux et avec l'histoire des idées et des religions.</li> <li>• Identifier les grandes périodes de l'histoire des religions et décrire leur évolution, en lien avec le contexte culturel et historique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24464 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier dans un texte littéraire ou philosophique les éléments relevant des traditions religieuses (textes fondateurs et exégèse) et discuter le rôle qui leur est attribué.</li> <li>• Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour expliciter la place et le rôle du fait religieux et pour appréhender les questions concrètes auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines.</li> <li>• Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet théologique dans une langue aisée, claire et rigoureuse, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.</li> <li>• Identifier dans un texte premier ou d'exégèse les éléments relevant de l'histoire des idées, des sciences et connaissances et procéder à leur analyse en les contextualisant.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24464 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique des textes, en français - en s'appuyant sur des éléments de connaissance des langues de l'Antiquité - et dans au moins une langue étrangère.</li> <li>• Appliquer un esprit de méthode et d'argumentation pour étudier des textes.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24464 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24464 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24464 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24464 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24464 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

##### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Lorraine](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**